



Dossier thématique sur le travail des enfants :
de l'Antiquité à nos jours en passant par la
révolution industrielle



**Les Itinéraires
de Citoyenneté**
itinerairesdecitoyennete.org



cidem.org



Le travail des enfants depuis l'Antiquité

Personne n'est capable de dater les premières mises à contribution des enfants dans les sociétés. Ce qui est certain, c'est que les sources historiques nous apprennent que les enfants travaillaient déjà dans l'Antiquité. Sortis très tôt de l'enfance (mais rien n'indique qu'il y ait un âge précis pour commencer à travailler), ils sont employés dans les champs ou dans les maisons comme domestiques ou autres. On retrouve les filles le plus souvent à des postes de servantes.

Peu ou pas rémunérés, ces enfants n'avaient pas d'autres choix que de travailler car souvent ils étaient mis à disposition de familles aisées ou de propriétaires terriens par leurs parents contre quelques pièces qui serviraient à nourrir le reste de la famille. En réalité, les enfants étaient très souvent vendus. Ils appartenaient alors à ceux qui les avaient achetés et ceux-ci en faisaient ce que bon leur semblait. A ce moment, il n'est peut-être pas utile de préciser que les enfants qui travaillaient n'étaient issus que de familles pauvres et par exemple, chez les Romains ou les Grecs, les petites filles aisées n'apprennent à effectuer des travaux ménagers que pour devenir de bonnes épouses et savoir entretenir une maison. Ce qui est paradoxal puisqu'une fois mariées, leur intérieur serait le plus souvent entretenu par une foultitude de domestiques, parfois plus jeunes qu'elles !

Historiquement, en temps de guerre, les petits garçons étaient souvent enrôlés comme soldats. Jusqu'au Xème siècle avant Jésus Christ, des tribus comme les Turcs considéraient que tout homme capable de monter à cheval était apte au combat, quel que soit son âge. Dans beaucoup d'autres sociétés, on distinguait l'âge d'apprentissage du métier de soldat et l'âge où l'on pouvait aller faire ses preuves au combat, ce qui n'empêchait pas que, dans les faits, les jeunes garçons soient soldats en temps de guerre.

Au Moyen Age, les choses ne sont pas si différentes : le travail des enfants est toujours une affaire de paysan et il n'y a pas d'âge précis pour commencer à travailler. Peut-être les tâches varient-elles un peu plus selon qu'on soit à la ville ou à la campagne. A la campagne, les enfants sont plus utilisés dans les travaux des champs ou à la ferme. Ils s'occupent des animaux, de la cueillette et de tout ce qu'ils peuvent accomplir en dépit de leur jeune âge comme la chasse aux petits animaux, l'entretien du jardin, etc. A la ville, les enfants ont d'autres occupations : ils aident à porter les courses et les marchandises, vendent au marché ce que produisent leurs parents (ce qui implique qu'ils sachent compter et parfois lire) .L'artisanat s'étant développé, les enfants sont employés à des tâches ouvrières et là encore, les petites filles sont attachées à des travaux de « petites mains » comme la broderie ou la vannerie mais on y retrouve aussi beaucoup de garçons qui portent les matières premières aux ouvrières et qui les livrent. Pour autant, les jeunes filles restent attachées en majorité à des corvées domestiques. Les petits garçons apprennent eux aussi un métier très tôt et ils sont très utilisés dans culture et l'agriculture mais aussi sur les chantiers et à des postes bien spécifiques dans les maisons nobles. La plupart du temps, les enfants qui ne sont pas vendus par leurs parents font leur début auprès de leur mère pour les petites filles et de leur père pour les garçons.

En France, la première trace de l'emploi d'enfants dans des mines remonte à 1572 dans les Vosges. Au XVII^{ème} siècle, beaucoup d'enfants occupent des postes de ramoneurs, de tanneurs, de mineurs, etc... autant de métiers très pénibles et dangereux pour la santé.

A partir de 14 ans, les enfants peuvent aussi faire partie d'une communauté de métier comme apprenti. Mais les parents devant payer les frais d'entretien, peu de familles peuvent se permettre d'y placer leurs enfants d'autant que l'apprenti n'est pas rémunéré. De plus, il faut signaler que les enfants de maîtres sont en général placés chez d'autres maîtres qui exercent une autre profession et cela pour éviter la concurrence ! Bien que courant depuis des siècles et en dehors de quelques lois, l'apprentissage ne sera pas véritablement réglementé et seul des auteurs et des précepteurs donneront leur avis sur la question de l'âge propice à devenir apprenti. Signalons que dès le Moyen Age, les maîtres se méfiaient aussi de la qualité du travail des trop jeunes apprentis, ce qui explique pourquoi il préférait commencer à les instruire à un âge avancé (14 ans étant considéré comme l'âge de maturité). Colbert, Ministre de Louis XIV, réglementera l'apprentissage en 1667 mais l'âge minimum de l'apprenti n'excèdera pas les treize ou quatorze ans.

A travers ce rapide passage en revue du travail des enfants de l'Antiquité au XVIII^{ème} siècle, on s'aperçoit que, comme les adultes, les enfants ont dû trouver une occupation de leur quotidien pour participer à la vie de la communauté et ainsi avoir une place, si petite soit-elle, dans la société. Pourtant, même s'ils ont eu des emplois divers et variés, les enfants vont devenir une véritable main d'œuvre à part entière avec la révolution industrielle.

Le rôle des enfants dans la Révolution industrielle : l'exemple de l'Angleterre

Le XIX siècle est le siècle de la Révolution industrielle mais en Angleterre, elle commence dès la fin du XVIIIème siècle avec l'invention de machine permettant l'industrialisation de secteur porteur, à commencer par le textile. Or, qui dit industrialisation dit production de masse et qui dit production de masse dit plus grande accessibilité des produits au plus grand nombre. La révolution industrielle est donc perçue comme un bienfait et un progrès pour toutes les sociétés qu'elle touche.

Cependant, cette révolution due aux machines ne peut se faire sans les hommes qui, au quotidien, travaillent et meurent dans l'ombre des usines.

Parmi les milliers de travailleurs qu'employaient ces usines, il y avait bon nombre d'enfants qui, en échangeant de maigres revenus, s'occupaient de tâches difficiles, harassantes et parfois des plus dangereuses.

Contrairement à l'idée reçue, la Révolution industrielle n'a pas mis au travail plus d'enfants qu'il y en avait auparavant sur le marché du travail car ils ont toujours su se rendre utile comme nous l'avons vu dans le point précédent. Ce qui change avec l'arrivée des usines, c'est le grand nombre d'enfants qui seront employés dans le secteur industriel : avant, ils étaient éparpillés dans plusieurs secteurs alors qu'au XIXème siècle, on les retrouve en majorité dans les usines. Ce phénomène est aussi dû à l'exode rural qui a accompagné cette révolution : ces sont des familles entières qui ont quitté les campagnes pour trouver un emploi dans les usines et parents comme enfants ont été embauchés.

Ce qui justifie l'emploi des enfants, c'est avant tout les avantages que procurent leur petite taille, leur souplesse, la docilité dont ils font preuve et surtout, les minces revenus qu'on doit leur payer. En effet, pour un temps de travail égal, ils sont beaucoup moins payer que leurs aînés.

Dans les premiers temps, il n'y avait pas d'âge pour commencer à travailler dans les usines et dès qu'ils savaient se rendre utile, les enfants pouvaient prendre part au travail de l'usine. On y trouvait parfois des enfants de quatre ans ! En 1833, le Factory Act interdit le travail des enfants de moins de 9 ans dans le textile. Il fixe également le temps de travail à 10h par jour pour les enfants de 09 à 14 ans et de 12h pour ceux de 14 à 18 ans.

Cette main d'œuvre peu couteuse et ce qu'elle rapportait engendra également des trafics d'enfants. Par exemple, des paroisses, qui avaient pour but de venir en aide aux enfants déshérités, passaient des annonces pour vendre ces enfants à des propriétaires d'usines.

La condition des enfants au XIXème siècle a été le sujet de plusieurs œuvres en Europe et en Angleterre, Charles Dickens a connu un grand succès avec son roman-feuilleton *Oliver Twist*, qui racontait la vie d'un enfant anglais qui vivait dans les rues et qui devait travailler ou voler pour vivre.

Le travail des enfants aujourd'hui

En 1989, la Convention des droits des enfants est créée et ratifiée par plus de 180. Elle fait suite à une succession de mesures prises dans beaucoup de pays du monde et de la réflexion de l'Organisation des Nations Unis.

Mais plus de vingt ans après, des millions d'enfants sont toujours mis au travail dès leur plus jeune âge et ce, pas seulement dans les pays en voie de développement. En effet, il y a des pays dits « développés » et « riches » où des milliers d'enfants continuent pourtant à travailler dans l'illégalité ; ou alors, il existe certains pays où la législation autorise les « jobs », petits « boulots » rémunérés qui permettent parfois à certains employeurs de faire travailler des adolescents comme des adultes.

En 2001, le Bureau International du Travail recensait 246 millions de petits travailleurs dans le monde âgés de 5 à 17 ans dont plus de la moitié travaille à plein temps !

Dans le monde, la majorité des enfants qui travaillent sont dans les secteurs de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie. Ils travaillent généralement pour nourrir leur famille et se nourrir eux même, pour contribuer au ménage ou tout simplement parce qu'ils n'ont pas d'autres choix ni perspective d'avenir. On distingue 5 types d'activités qui échappent généralement à tout contrôle des autorités :

1. Les enfants producteurs (mines, verres, tapis).
2. Les enfants en esclavage pour rembourser des dettes (c'est le cas en Asie par exemple).
3. Les enfants esclaves (domesticité et prostitution), dès 5 ans en Afrique.
4. Les enfants travailleurs dans leur famille ou leur communauté (1/3 de la main d'œuvre agricole dans certains pays en développement).
5. Les filles qui participent aux tâches domestiques ne sont pas considérées au travail.

Les enfants occupent parfois des postes très pénibles ; on les retrouve aussi bien dans les champs que dans les mines ou dans les usines et ils n'ont pas d'aménagement ni de réduction du temps de travail dû à leur jeune âge.

Mais le plus grave, c'est que ces enfants travailleurs sont majoritairement tenus hors de tout système éducatif, ce qui fait qu'ils sont généralement analphabètes, surtout dans les zones rurales ; le travail les expose souvent à avoir des problèmes de santé, plus ou moins graves selon les activités qu'ils ont car beaucoup manipulent des produits chimiques, exercent dans des lieux insalubres qui ne respectent pas les règles d'hygiène et de conformité des locaux de travail ou sont exposés à des maladies, quand ils ne risquent pas carrément leur vie. De plus, les enfants travailleurs sont aussi souvent victimes de malnutrition.

Dans les pays en voie de développement, bien que la plupart des grandes entreprises refusent d'embaucher des enfants, certaines en emploient pourtant encore aujourd'hui. Les petites entreprises, elles, n'ont souvent pas de scrupules à employer une main d'œuvre bon marché et aussi bonne à l'ouvrage qu'une main d'œuvre adulte d'autant que la plupart du temps, elle n'est pas déclarée.

Les enfants sont souvent employés pour faire des tapis, des allumettes, des travaux de coutures ou de manufacture. Mais il existe aussi des enfants domestiques qui sont loués ou vendus à des familles aisés. Les petites filles sont le plus souvent dans ce cas et il arrive parfois qu'elles soient maltraitées dans ces maisons ; cependant le fait qu'elles soient dans un cadre clos les empêche le plus souvent de demander de l'aide.

Il y a malheureusement des enfants qui travaillent dans des conditions pires que les précédents : ceux-là sont dans les rues, vendant des allumettes, des cigarettes ou encore des chewing-gums, mendiant, lavant les voitures, etc. D'autres encore se prostituent. Ce sont généralement des enfants qui n'ont plus de parents ou qui ont été chassés de leur foyer et qui doivent se débrouiller pour subsister, quitte parfois à faire les pires travaux contre un toit, un peu d'argent ou de nourriture.

Tous les jours, des organismes se battent pour que cessent le travail des enfants et petit à petit, de plus en plus de pays mettent en place des lois pour interdire ou en tout cas réglementer les activités salariées des enfants.

Ressources pour la classe

Document 1

« Où vont tous ces enfants dont pas un seul ne rit ?
Ces doux êtres pensifs que la fièvre maigrit ?
Ces filles de huit ans qu'on voit cheminer seules ?
Ils s'en vont travailler quinze heures sous des meules ;
Ils vont, de l'aube au soir, faire éternellement
Dans la même prison, le même mouvement
Accroupis sous les dents d'une machine sombre,
Monstre hideux qui mâche on ne sait quoi dans l'ombre,
Innocents dans un bagne, anges dans un enfer,
Jamais on ne s'arrête et jamais on ne joue.
Il fait à peine jour, ils sont déjà bien las... »

Victor Hugo, extrait de *Melancholia*

Document 2

"Je travaille au fond de la mine depuis trois ans pour le compte de mon père. Il me faut descendre à la fosse à trois heures du matin et je remonte à une ou deux heures de l'après-midi. Je me couche à six heures du soir pour être capable de recommencer le lendemain. A l'endroit de la fosse où je travaille, le gisement est en pente raide. Avec mon fardeau, j'ai quatre pentes ou échelles à remonter, avant d'arriver à la galerie principale de la mine. Mon travail c'est de remplir quatre à cinq wagonnets de deux cents kilos chacun. J'ai vingt voyages à faire pour remplir les cinq wagonnets. Quand je n'y arrive pas, je reçois une raclée, je suis bien contente quand le travail est fini, parce que ça m'éreinte complètement."

Témoignage d'une fillette de 11 ans in *Les débuts de l'industrie*, p.43, Enquête de la commission des Mines (1842), en France.

Document 3

ARTICLE 1. Les enfants ne pourront être employés que, sous les conditions déterminées par la présente loi, dans les manufactures, usines et ateliers à moteur mécanique, et dans leurs dépendances, dans toute fabrique occupant plus de vingt ouvriers réunis en ateliers.

ARTICLE 2. Les enfants devront, pour être admis, avoir au moins huit ans. De huit à douze ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de huit heures sur vingt-quatre, divisées par un repos. De douze à seize ans, ils ne pourront être employés au travail effectif plus de douze heures sur vingt-quatre, divisées par des repos. Ce travail ne pourra avoir lieu que de cinq heures du matin à neuf heures du soir. L'âge des enfants sera constaté par un certificat délivré, sur papier non timbré et sans frais, par l'officier de l'état civil.

ARTICLE 3. Tout travail entre neuf heures du soir et cinq heures du matin est considéré comme travail de nuit. Tout travail de nuit est interdit pour les enfants au-dessous de treize ans (...).

ARTICLE 5. Nul enfant de moins de douze ans ne pourra être admis qu'autant que ses parents ou tuteurs justifieront qu'il fréquente actuellement une des écoles publiques ou privées existant dans la localité. Tout enfant admis devra, jusqu'à l'âge de douze ans, suivre une école (...)."

Loi de 1841 sur le travail des enfants (dite loi Guizot, en France), loi qui ne fut pas appliquée (dixit Jean-Pierre Rioux, La révolution industrielle, 1780-1880, éd. du Seuil, 1971, p. 177). Cité dans L'Histoire, n° 262, février 2002

Document 4

(...) L'endroit où mangeaient les enfants était une grande salle pavée, au bout de laquelle était une chaudière d'où le chef du dépôt, couvert d'un tablier et aidé d'une ou deux femmes, tirait le gruau aux heures des repas. Chaque enfant en recevait plein une petite écuelle et jamais davantage, sauf les jours de fête, où il avait en plus deux onces un quart de pain ; les bols n'avaient jamais besoin d'être lavés : les enfants les polissaient avec leurs cuillers jusqu'à ce qu'ils redevinssent luisants ; et, quand ils avaient terminé cette opération, qui n'était jamais longue, car les cuillers étaient presque aussi grandes que les bols, ils restaient en contemplation devant la chaudière avec des yeux si avides qu'ils semblaient la dévorer de leurs regards, et ils se léchaient les doigts pour ne pas perdre quelques petites gouttes de gruau qui avaient pu s'y attacher. Les enfants ont en général un excellent appétit ; Oliver Twist et ses compagnons souffrirent pendant trois mois les tortures d'une lente consommation, et la faim finit par les égarer à ce point qu'un enfant, grand pour son âge et peu habitué à une telle existence (car son père avait tenu une petite échoppe de traiteur), donna à entendre à ses camarades que, s'il n'avait pas une portion de plus de gruau par jour, il craignait de dévorer une nuit l'enfant qui partageait son lit, et qui était jeune et faible : il avait, en parlant ainsi,

l'œil égaré et affamé, et ses compagnons le crurent ; on délibéra. On tira au sort pour savoir qui irait le soir même au souper demander au chef une autre portion ; le sort tomba sur Oliver Twist.

Le soir venu, les enfants prirent leurs places ; le chef de l'établissement, affublé de son costume de cuisinier, était en personne devant la chaudière ; on servit le gruau ; on dit un long bénédicité sur ce chétif ordinaire. Le gruau disparut ; les enfants se parlaient à l'oreille, faisaient des signes à Oliver, et ses voisins le poussaient du coude. Tout enfant qu'il était, la faim l'avait exaspéré, et l'excès de la misère l'avait rendu insouciant ; il quitta sa place, et, s'avançant l'écuelle et la cuiller à la main, il dit, tout effrayé de sa témérité :

« J'en voudrais encore, monsieur, s'il vous plaît. »

Le chef, homme gros et rebondi, devint pâle ; stupéfait de surprise, il regarda plusieurs fois le petit rebelle ; puis il s'appuya sur la chaudière pour se soutenir ; les vieilles femmes qui l'aidaient étaient saisies d'étonnement, et les enfants de terreur.

« Comment ! dit enfin le chef d'une voix altérée.

— J'en voudrais encore, monsieur, s'il vous plaît, » répondit Olivier.

Le chef dirigea vers la tête d'Oliver un coup de sa cuiller à pot, l'étreignit dans ses bras, et appela à grands cris le bedeau.

Le conseil siégeait en séance solennelle quand M. Bumble tout hors de lui, se précipita dans la salle, et s'adressant au président, lui dit :

« Monsieur Limbkins, je vous demande pardon, monsieur, Oliver Twist en a redemandé. »

Ce fut une stupéfaction générale ; l'horreur était peinte sur tous les visages.

« Il en a redemandé, dit M. Limbkins ? Calmez-vous, Bumble, et répondez-moi clairement. Dois-je comprendre qu'il a redemandé de la nourriture, après avoir mangé le souper alloué par le règlement ?

— Oui, monsieur, répondit Bumble.

— Cet enfant-là se fera pendre, dit le monsieur au gilet blanc ; oui, cet enfant-là se fera pendre. »

Personne ne contredit cette prédiction. Une discussion très vive eut lieu ; Oliver fut mis au cachot, et le lendemain matin, un avis affiché à la porte offrait une récompense de cinq livres sterling à quiconque voudrait débarrasser la paroisse d'Oliver Twist ; en d'autres termes, on offrait cinq livres sterling et Oliver Twist à quiconque, homme ou femme, aurait besoin d'un apprenti pour n'importe quel commerce ou quelle besogne. (...)

Extrait du chapitre 2 d'Oliver Twist, de Charles Dickens, Traduction par Alfred Girardin sous la direction de P. Lorain. Librairie Hachette et Cie, 1893

Sources

<http://www.enfants-actifs.org>

<http://icp.ge.ch>

<http://www.ritimo.org>

<http://www.jeunesjournalistes-belgique.net>

<http://www.droitsenfant.com>

<http://pedagogie.ac-toulouse.fr/crera/Historiqueapp.pdf>

<http://classes.bnf.fr/ema/campagne/enfants/index4.htm>

http://www.in-terre-actif.com/trousse1/textes_index.html

http://www.droitsenfant.com/travail_histoire.htm

<http://www.lacaseauxenfants.org/droits/droits-travail.htm>

<http://www.unicef.org>



cidem.org